



Métha Blois Nord



Infos clés

Méthaniseur
 Puissance : 200 Nm³/h
 Production : 18 GWh/an
 Investissement total : 7,5 M€
 Mise en service : 2025



+ d'info sur le label :

<https://energie-partagee.org/label>

Les dates clés

2018	Lancement d'une étude de gisement auprès des agriculteurs
2020	Création de la SAS Métha Blois Nord
Jun 2021	Dépôt du permis de construire et du dossier ICPE
Jun 2022	Obtention de toutes les autorisations nécessaires
Fév 2025	Mise en service du site : injection du biogaz sur le réseau local



Présentation

Accompagner une agriculture vertueuse

En Loir-et-Cher, dans la commune de Fossé, un méthaniseur produit du biométhane (injecté sur le réseau GRDF) en digérant à lui tout seul 6 000 tonnes de lisiers et 19 000 de déchets de cultures : un projet porté par Métha Blois Nord, fruit de la coopération de 25 agriculteurs décidés à changer leurs pratiques de travail.

En 2018, la communauté d'agglomération de Blois Aggropolys et la Chambre d'agriculture lancent une étude de gisement auprès des agriculteurs locaux. L'objectif est de recenser les matières premières qui pourraient être exploitées dans le cadre d'un projet de méthanisation. Rapidement, un petit groupe d'agriculteurs s'intéresse à cette opportunité. Lors de l'assemblée générale de l'Association d'Entraide des Agriculteurs de Blois Nord, ils rallient d'autres membres. La moitié d'entre eux sont de jeunes exploitants, et certains sont en reconversion agriculture biologique : le digestat produit par le méthaniseur leur permettrait de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques.

Vers un projet de territoire

Reste à trouver un emplacement propice à l'installation du méthaniseur. Une ancienne zone industrielle (zone Eurovia) stratégiquement située près des grands axes de circulation est identifiée à Fossé. Cependant, le projet suscite bien des inquiétudes auprès des riverains, déjà indisposés par les odeurs d'une usine de croquettes et d'une zone de stockage de déchets. Une réunion publique est organisée pour intégrer la population

aux discussions et la rassurer quant à l'absence de nuisances futures dues au méthaniseur. Aucun recours ne sera finalement déposé.

Afin d'être épaulés, les agriculteurs se tournent vers Énergie Partagée, qui accepte d'accompagner Métha Blois Nord après validation de la conformité du projet à sa Charte méthanisation. Le réseau facilite les discussions avec les banques, ainsi qu'avec la communauté d'agglomération de Blois Aggropolys et la commune de Fossé, qui entrent au capital (condition *sine qua non* pour l'obtention du label Énergie Partagée).

Les travaux commencent en 2023. La conception du site est pensée pour éviter toute émanation d'odeurs, avec notamment un stockage des matières empêchant leur fermentation prématuée, ainsi qu'un système de drainage qui récupère les eaux de ruissellement. Fin février 2025, le site est mis en service. Le méthaniseur a depuis tenu ses promesses : une production de biogaz (équivalente à la consommation de 4000 logements), une valorisation des déchets agricoles, et du digestat dépourvu d'intrants chimiques pour nourrir les cultures.



Les acteurs du projet

À l'origine du projet

L'idée originelle d'installer un méthaniseur sur le territoire provient d'Aggropolys et de la Chambre d'agriculture, et l'impulsion est venue des agriculteurs locaux, dont certains étaient en réflexion sur l'amélioration de leurs pratiques agricoles. Ils ont formé l'Association Métha Blois Nord puis la SAS éponyme. Cette dernière représentait initialement 14 exploitations, et en



« Nous avons souhaité créer du lien avec les habitants et leurs représentants (les élus) en les impliquant dans le financement et la gouvernance du projet. En tant qu'agriculteurs, cela nous permet de pouvoir échanger sur nos pratiques et de faire de Métha Blois Nord un véritable projet de territoire.»

Jean-Paul Boiron
Président de Métha Blois Nord

représente aujourd'hui 19, pour 25 agriculteurs membres. Dès 2020, Métha Blois Nord fait appel à Énergie Partagée, afin d'ouvrir le projet aux citoyens et au territoire, ainsi que bénéficier d'expertises et de financements complémentaires.

Du développement à la construction

Le projet a bénéficié d'un investissement d'Énergie Partagée d'un montant de 100 000 €. Aggropolys

et la commune de Fossé ont également investi, à hauteur de 50 000 € chacune. Le projet a été retenu dans le cadre de l'Appel à Projet Méthanisation conjoint ADEME-Région de 2020 et subventionné à hauteur de 1,1 million d'euros par la Région Centre-Val de Loire. Sans cette aide, le projet n'aurait pas pu voir le jour, notamment en raison de l'augmentation significative des coûts de construction liée au contexte économique (guerre en Ukraine, explosion des prix). Les agriculteurs ont apporté 400 000 € en fonds propres et obtenu le reste du financement en prêt bancaire.

En exploitation

Le projet est exploité par la SAS Métha Blois Nord. Le biométhane produit est injecté sur le réseau GRDF, assurant des revenus réguliers aux agriculteurs.



La **SAS Métha Blois Nord**, issue de l'association du même nom, est la société porteuse de projet fondée en 2020 par les agriculteurs locaux, qui étaient déjà organisés en réseau d'entraide. Elle a été créée spécialement pour donner vie au méthaniseur de Fossé.



Agglopolys (Communauté d'agglomération de Blois) détient le label CAP Cit'ergie, programme européen de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.



La **commune de Fossé**, bourg rural de 1300 habitants où le méthaniseur est implanté, est entrée au capital de Métha Blois Nord en 2022, assurant un contrôle territorial de proximité sur le méthaniseur.



Le réseau **Énergie Partagée** accompagne, finance et fédère les projets citoyens de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie partout en France. Il a investi dans le projet de méthaniseur via son outil Énergie Partagée Investissement.



Enedis développe, entretient et pilote le réseau de distribution de l'électricité sur 95 % du territoire français. Entreprise à mission, Enedis agit pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire.

Un projet innovant

Un levier de transition agro-écologique

La recherche du profit n'était pas l'ambition première des agriculteurs, qui souhaitaient avant tout faire de l'unité de méthanisation un outil pour accompagner l'évolution de leur métier vers des pratiques agricoles plus vertueuses. En traitant les cultures intermédiaires (CIVE) et les effluents d'élevage locaux, le projet produit un digestat qui est homologué pour l'agriculture biologique. Ce fertilisant permet de réduire significativement le recours aux engrains chimiques sur les 900 hectares de cultures céréalières concernées annuellement, s'alignant ainsi sur les objectifs de conversion bio de certains agriculteurs du collectif.

Un petit collectif pour un grand projet

Le projet démontre qu'un petit groupe de personnes motivées peut réussir à monter et financer un projet complexe d'envergure, et ce, même s'il est inédit ou requiert un investissement très conséquent.



« Ce qu'on retient, c'est qu'il est possible de monter des projets de cette taille et de ce montant-là. Côté Énergie Partagée, on sait faire et créer les partenariats adéquats. Et côté citoyen, même les petits collectifs comme Métha Blois Nord peuvent y arriver et réussir à financer un projet à plusieurs millions d'euros. »

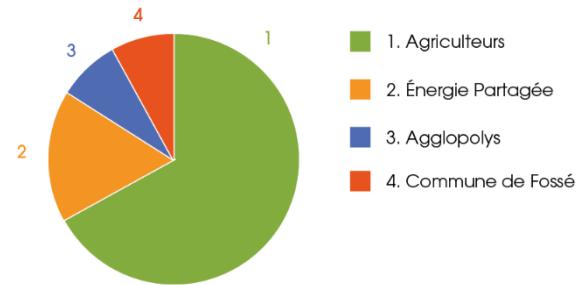
Raphaël Mercey, Chargé du développement territorial Centre-Val de Loire pour Énergie Partagée

Une gouvernance territoriale

Afin d'être conforme à la Charte méthanisation d'Énergie Partagée, le projet devait impliquer les collectivités, ce qui fut fait avec l'entrée au capital d'Agglopolys et de la commune de Fossé, dont le maire peut ainsi contrôler le fonctionnement du méthaniseur, et l'arrêter en cas d'éventuels problèmes (par exemple, émanation d'odeurs). Cette gouvernance partagée renforçant le contrôle local est inédite dans la région. Les parties prenantes se sont également engagées à ne jamais vendre le méthaniseur à un industriel, afin qu'il demeure toujours un projet de territoire.

Répartition du capital

Les agriculteurs détiennent presque 67 % des parts via la SAS Métha Blois Nord. Aggropolys et la commune de Fossé en possèdent chacune 8,25 %.



Gouvernance

Sur les 10 sièges du conseil d'administration, 2 sont pour les citoyens, 2 pour les élus du territoire (Aggropolys et commune de Fossé) et 6 sont pour les agriculteurs. Cependant, les décisions se prennent à la majorité qualifiée, soit 8 voix sur 10. Les agriculteurs ne peuvent pas prendre de décisions sans les élus ou les citoyens (par l'intermédiaire d'Énergie Partagée). À noter que les retombées économiques sont majoritairement destinées aux agriculteurs.

Autres spécificités

Des panneaux photovoltaïques vont être installés sur le bâtiment servant au stockage du digestat. Ils produiront environ 30 % de l'électricité consommée par le site.

Une intégration paysagère est également prévue avec la création d'un talus et l'installation d'une haie autour du site.

Le collectif citoyen « Protégeons la nuit » (Blois) engagé dans la réduction de la pollution lumineuse, issu du programme LIFE LETsGO4Climate, a travaillé avec Métha Blois Nord afin d'adapter les éclairages du site pour préserver la biodiversité nocturne.



Porteurs et financeurs du projet LIFE



RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE
LIBERTÉ EGALITÉ FRATERNITÉ
LIFE20 GIC/FR/001820 -LIFE LETsGO4Climate
The LIFE LETsGO4Climate project has received funding from the LIFE Programme of the European Union. Le projet LIFE LETsGO4Climate est co-financé par le Programme LIFE de l'Union Européenne.

Plus d'informations sur :

> Life-letsgo4climate.eu

Énergie Partagée fédère, accompagne et finance les initiatives de production d'énergie renouvelable portées et maîtrisées par des collectifs citoyens et des collectivités locales.

430 projets suivis
500 adhérents
13 réseaux régionaux

www.energie-partagee.org

